

COMMUNIQUÉ CFTC DGFIIP

POINT DE SITUATION - COVID 19

M. DALLES a fait le point avec les organisations syndicales sur les sujets suivants :

Le lundi 15 avril, 170 agents étaient présents à poste. Ce qui représente 21 % de l'effectif. Le nombre de télétravailleurs à la DRFIP du Loiret est identique.

Au plan sanitaire, aucun nouveau cas de COVID n'a été signalé à la DRFIP. L'ensemble des mesures mises en place pour lutter contre le virus est efficace.

S'agissant du déploiement des PC portables, les dernières attributions ont été effectuées.

Pour l'instant la direction ne dispose plus de PC portables à attribuer. Il a été rappelé que les attributions ont été faites sur proposition des chefs de services.

S'agissant du matériel destiné aux agents, tous les services ont été dotés de gels hydroalcooliques. Tous les services qui accueillent encore du public ont été dotés, sans exception, de masques. Une livraison d'environ 2 000 masques est attendue prochainement par la direction.

S'agissant du remboursement des frais de repas, jusqu'au 15 avril 2020, une seule déclaration sur l'honneur était nécessaire pour en demander le remboursement. A partir du 16 avril 2020, l'attestation sur l'honneur n'est plus suffisante, il faudra joindre des justificatifs. La question qui n'est pas encore tranchée est celle qui se rapporte à la nature des justificatifs (ticket de caisse ...). La direction s'est engagée à rapidement clarifier ce point.

S'agissant des congés M. DALLES a rappelé les règles de gestion de ces derniers. Sauf exception/nécessité de service, les congés posés et validés sont maintenus. De nouvelles demandes de congés peuvent être accordées par le chef de service dans le respect du PCA.

S'agissant de la campagne IR. M. DALLES a annoncé que l'ensemble de la documentation serait mis en ligne sur Ulysse 45 d'ici demain. Pour la formation nécessaire les agents concernés doivent faire remonter à leur chef de service leur besoin en e.formation.

**La campagne IR et son organisation sera abordée dans les prochaines conférences audio entre M. DALLES et les représentants de organisations syndicales.
Si vous avez des questions spécifiques, n'hésitez pas à nous les transmettre.
La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.**

La section CFTC DGFIIP Loiret reste à votre écoute.

Prenez soin de vous.